



COMMUNIQUÉ
DE PRESSE

MARS

2014

En quête de médecin

La ville de Pont de Claix prend une initiative de santé publique en favorisant l'installation d'un jeune médecin pour répondre aux besoins de la population. Tous les acteurs sont mobilisés.

Chaque année le Centre communal d'action social (CCAS) de Pont de Claix (comme tous ceux de France) livre une analyse des besoins sociaux de la commune à partir de laquelle son conseil d'administration présidé par le maire va orienter la politique sociale de la commune. Nul besoin d'analyse toutefois pour relever un fait qui s'impose : le départ à la retraite du seul médecin présent sur le secteur Nord Est de la ville va réduire à néant l'offre de soin sur le quartier. Or l'analyse des besoins sociaux avait en 2012 mit l'accent sur le phénomène dit du « non-recours » qui conduit bon nombre de nos concitoyens à renoncer aux soins médicaux, chirurgicaux ou dentaires dont ils auraient réellement besoin pour des raisons financières. Mais pas seulement, le manque de médecins sur le territoire de la commune est manifestement un obstacle qui ne facilite pas la consultation. C'est pourquoi le CCAS est intervenue auprès du bailleur social Actis pour que soient réservés les 69 m² laissés vacants en rez-de-chaussée, constitués d'un bureau, une salle de consultation et une salle d'attente ; le CCAS prendra en charge le loyer (de l'ordre de 400 euros) jusqu'à ce qu'un ou une (forcément) jeune médecin remplaçant trouve opportun de saisir l'occasion qui lui est ainsi offerte ; le bailleur s'engageant également à faciliter son installation dans la mesure de ses compétences, la ville et son CCAS se sont rapprochés de l'ordre des médecins, des syndicats, de l'université et de la presse spécialisée pour faire connaître cette démarche afin qu'elle aboutisse au plus vite et qu'un candidat se présente bientôt.

CONTACT / Cabinet du maire 04 76 29 86 31/80 80